
États financiers du
Syndicat des professeurs et des
professeures de l'Université du
Québec à Trois-Rivières

31 mars 2018

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7 - 11
Annexe	12

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des administrateurs du
Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Il n'a pas été possible d'auditer les documents relatifs à la paie des syndiqués auprès de l'employeur de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit des produits de cotisations s'est limité aux montants inscrits dans les comptes du Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de cotisations, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, de l'actif à court terme au 31 mars 2018, et des actifs nets au 1 avril 2017 et au 31 mars 2018. Le prédécesseur a exprimé une opinion modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2017, en raison des incidences possibles d'une limitation semblable de l'étendue des travaux.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières au 31 mars 2018 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Les états financiers du Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion modifiée, en date du 7 septembre 2017, pour les raisons indiquées dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve ».

¹
Debitte S.E.N.C.R.L. / s.r.l.

Le 7 septembre 2018

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A117124

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2018

Annexe	2018 \$	2017 \$
Produits		
Cotisations	768 516	761 615
Intérêts et autres revenus de placements	107 014	116 482
(Pertes non réalisées) gains non réalisés sur placements	(58 834)	261 075
Gains réalisés sur cession de placements	138 894	95 743
	955 590	1 234 915
Charges		
Salaires et charges sociales	282 180	291 503
Assurances	3 869	3 904
Autres charges	398	1 966
Bourses d'étude et dons	37 507	37 007
Comité de négociation et d'aide à la négociation	5 907	197
Comité des affaires universitaires	4 501	4 169
Comité des relations de travail	475	2 368
Cotisations - Fédération québécoise des professeurs et professeures d'université (FQPPU)	71 664	70 490
Formation	519	578
Frais de bureau et d'administration	10 974	10 780
Frais de fonctionnement	11 997	14 834
Frais juridiques et arbitrages	41 114	41 305
Honoraires juridiques	132 538	134 845
Honoraires professionnels	37 818	49 552
Intérêts et frais bancaires	753	312
Intersyndicale des personnels de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)	76	140
Participation - Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives (CIRRAC)	12 612	17 599
Participation - Comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec (CLIUQ)	383	1 184
Participation - FQPPU	1 854	1 198
Prise de retraite	-	3 631
Télécommunications	3 152	3 497
Amortissement des immobilisations corporelles	1 062	1 209
	661 353	692 268
Excédent des produits sur les charges avant autres revenus	294 237	542 647
Autres revenus		
Variation de la provision pour indemnités de départ	(35 586)	(5 975)
Excédent des produits sur les charges	329 823	548 622

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2018

	2018	2017
	\$	\$
Solde au début	4 936 076	4 387 454
Excédent des produits sur les charges	329 823	548 622
Solde à la fin	5 265 899	4 936 076

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

État de la situation financière

au 31 mars 2018

	Notes	2018 \$	2017 \$
Actif			
À court terme			
Encaisse		191 353	121 002
Débiteurs	3	112 126	111 469
Frais payés d'avance		21 623	21 253
Tranche des placements encaissable à moins d'un an	4	371 895	474 148
		696 997	727 872
Placements	4	4 577 457	4 268 345
Immobilisations corporelles	5	3 487	3 299
		5 277 941	4 999 516
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	6	12 042	27 854
Provision pour indemnités de départ	7	-	35 586
		12 042	63 440
Éventualités	9		
Actif net			
Non affecté		5 265 899	4 936 076
		5 277 941	4 999 516

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2018

	2018	2017
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	329 823	548 622
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 062	1 209
(Pertes non réalisées) gains non réalisés sur placements	58 834	(261 075)
Gains réalisés sur cession de placements	(138 894)	(95 743)
	250 825	193 013
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	(52 425)	(23 703)
	198 400	169 310
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 250)	-
Acquisition de placements	(1 502 849)	(1 353 948)
Produit de la cession de placements	1 376 050	1 196 384
	(128 049)	(157 564)
Augmentation nette de la trésorerie	70 351	11 746
Encaisse au début	121 002	109 256
Encaisse à la fin	191 353	121 002

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description de l'entreprise

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières (l'« Organisme »), a été constitué le 26 mai 1970 en vertu de la *Loi sur les Syndicats professionnels* et est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Organisme est l'association accréditée pour représenter tous les professeurs et professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des instruments suivants :

Les placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, lesquels sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les cours des marchés actifs sont utilisés comme fondement pour l'évaluation à la juste valeur. Lorsque les cours des marchés actifs ne sont pas disponibles, une technique d'actualisation est utilisée pour estimer la juste valeur.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et qu'il observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et charges à payer et de la provision pour indemnités de départ.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les soldes de comptes paraissant à l'état des résultats sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants :

Matériel informatique	30 %
Mobilier de bureau	20 %

Apports reçus sous forme de biens

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'Organisme utilise gratuitement un local mis à sa disposition. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de biens, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Constatation des produits et des apports

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de la transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits nets de placements incluent les intérêts et sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Utilisation d'estimation

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la dépréciation potentielle des actifs financiers, la juste valeur des placements, la durée de vie utile des actifs à long terme et la provision pour indemnité de départ. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Débiteurs

	2018	2017
	\$	\$
Cotisations	90 585	89 234
Intérêts à recevoir	12 061	13 235
Prêts à des particuliers, sans intérêt	9 480	9 000
	112 126	111 469

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2018

4. Placements

	2018 Coût \$	2018 Juste valeur \$	2017 Coût \$	2017 Juste valeur \$
Actions de sociétés cotées en bourse	1 233 713	1 459 693	785 919	938 413
Parts de fonds mutuels	1 583 031	1 754 013	2 240 282	2 405 188
Placements en obligations et certificats de dépôt, portant intérêt entre 0 % et 7,45 %, échéant entre juin 2018 et décembre 2049	1 666 058	1 735 646	1 190 358	1 398 892
	4 482 802	4 949 352	4 216 559	4 742 493
Tranche encaissable à moins d'un an	(370 958)	(371 895)	(468 910)	(474 148)
	4 111 844	4 577 457	3 747 649	4 268 345

5. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2018 Valeur comptable nette \$	2017 Valeur comptable nette \$
Matériel informatique	16 783	14 215	2 568	2 150
Mobilier de bureau	39 745	38 826	919	1 149
	56 528	53 041	3 487	3 299

6. Crédoiteurs et charges à payer

	2018 \$	2017 \$
Fournisseurs	186	1 930
Frais courus	-	14 184
Charges salariales	11 856	11 740
	12 042	27 854

Aux 31 mars 2018 et 2017, les crédoiteurs et charges à payer n'incluent pas de sommes à remettre à l'État.

7. Provision pour indemnités de départ

L'Organisme offre à ses employés, qui quittent entre l'âge de 55 et 62 ans, une indemnité d'une année de salaire pour départ à la retraite. Au cours de l'exercice, l'Organisme a constaté un revenu de 35 586 \$ (un revenu de 5 975 \$ en 2017) représentant une diminution de la provision pour indemnités de départ. Ce montant est estimé en fonction de l'expérience passée et est cumulé au passif sous la rubrique provision pour indemnités de départ. Cette indemnité pourrait être différente advenant le cas que les critères prévus à l'entente ne soient pas respectés.

8. Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le principal risque de crédit de l'Organisme est lié à ses débiteurs. L'Organisme n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un poste en particulier. L'Organisme mandate un organisme pour percevoir directement à la source les cotisations des membres.

Les principaux actifs financiers de l'Organisme comprennent l'encaisse et les placements, lesquels sont assujettis au risque de crédit. Le risque de crédit du régime est imputable principalement à ses placements en obligations. La juste valeur des obligations à l'état de l'actif net disponible représente le risque maximal, soit 1 735 646 \$ (1 398 892 \$ en 2017). De plus, certains fonds communs de placement exposent indirectement l'Organisme au risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Organisme est exposé à ce risque relativement à ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes. Le risque de taux d'intérêt de l'Organisme est limité.

Risque de liquidité

L'objectif de l'Organisme est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Organisme surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mars 2018, les principaux passifs financiers de l'Organisme étaient les créditeurs et charges à payer.

Risque de change

L'Organisme est exposé au risque de change puisqu'une portion de ses transactions en lien avec les placements est effectuée en devises autres que le dollar canadien. À l'heure actuelle, l'Organisme ne conclut pas de contrats à terme de gré à gré afin d'atténuer ce risque. Les placements en devises étrangères représentent environ 12 % (13 % en 2017) des placements totaux.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Organisme est exposé à un risque de prix autre en raison de ses placements dont la valeur fluctue en fonction du cours de marché.

9. Éventualités

Au cours de l'exercice, des poursuites ont été intentées contre l'Organisme. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ces réclamations et le montant que l'Organisme pourrait le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a donc été constituée dans les états financiers. Tout règlement au titre de ces réclamations sera passé en charges dans l'exercice alors en cours.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Annexe

Exercice terminé le 31 mars 2018

Bourses d'étude, dons et comité des services à la collectivité - Annexe A

	2018	2017
	\$	\$
Bourses d'étude et dons		
Bourses aux étudiants	14 657	14 532
Autres dons	2 789	2 644
	17 446	17 176
Comité des services à la collectivité		
Accueil des nouveaux professeurs	843	1 399
Activités sociales	5 688	6 969
Association des professeurs retraités	1 500	1 500
Autres	706	1 061
Conférences	934	2 333
Fête de Noël	1 500	1 500
Prix d'implication syndicale	1 000	-
Reconnaissance (événements spéciaux)	6 250	2 324
Reconnaissance aux professeurs impliqués	1 640	2 745
	20 061	19 831
	37 507	37 007